

**ARRÊTÉ**  
**DE MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE SUITE A EPUISEMENT DES DROITS A CONGE DE MALADIE**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE]**

Le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°60-58 du 11 janvier 1960 relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*le cas échéant*)

Vu le congé [**nature du congé**] accordé à compter du [**date**] pour une durée de [**durée**],

Vu l'avis du Conseil médical plaçant l'agent en disponibilité d'office,

Considérant que M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est temporairement inapte pour raison de santé à reprendre son service à l'issue de son congé de maladie,

Considérant que l'agent a épuisé ses droits à congé rémunéré,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** M. ou Mme [**Nom, Prénom**], [**grade**], est placé(e) en disponibilité d'office pour raison de santé à compter du [**date**] pour une durée de [**durée**].

**Article 2 :** Pendant la durée de sa mise en disponibilité d'office, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à avancement et à la retraite. L'agent pourra néanmoins percevoir les indemnités journalières versées par la sécurité sociale.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [**commune**], le [**date**]  
Le Maire (*ou le Président*),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [**date**]

Signature de l'agent :